

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024
Date de reception de l'AR: 04/06/2024
065-216500025-DE_018_2024-DE
A G E D I

ADE - COMMUNE

Séance du 21 mai 2024

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 16/05/2024
vingt et un mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Présents : Jean-Marc BOYA, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés : Didier LOPEZ représenté par Xavier DUPUIS, Marc JEANSON représenté par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Contre : 0

Excusés : .

Abstentions : 0

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Décision projet Agrivoltaïque - DE_018_2024

Monsieur le maire rappelle la délibération n° DE_037_2023 du 15 novembre 2023.

Considérant que la commune d'Adé après études et concertations envisage de réduire la surface du projet pour des motifs paysagers et environnementaux,

Considérant que dans le cas où la puissance serait inférieure à 15MWe le montant du loyer pour la commune passerait à 3 500€ par hectare et par an au lieu de 4 500€,

Considérant que la société Engie Green propose de faire les études en tenant compte des deux cas + ou - 15 MWe, tout en cherchant à optimiser le rendement de l'opération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les changements exposés ci-dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA

Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

